

CONCOURS D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL de 1^{ère} classe

Ouvert par le Centre de Gestion des Côtes d'Armor pour les collectivités et établissements publics territoriaux affiliés ou conventionnés aux Centres de Gestion des départements : Côtes d'Armor et Ille et Vilaine

SESSION 2014



Interne, Externe et 3^{ème} Concours

Mercredi 12 mars 2014

EPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

Epreuve de Tableau numérique

Une épreuve consistant en l'établissement d'un tableau numérique d'après les éléments fournis aux candidats

Durée : 1 heure

Coefficient : 3

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves d'admissibilité entraîne l'élimination du candidat.
Tout candidat qui ne participe pas à l'une des épreuves obligatoires de ce concours est éliminé.

- Le tableau numérique devra être réalisé sur l'une des deux feuilles de papier quadrillé remises avec la copie ; cette dernière sera agrafée à la copie par les surveillants.
- L'usage de la calculatrice, programmable ou non, avec ou sans convertisseur euro, sans imprimante est autorisé. Les échanges de calculatrices entre les candidats sont interdits.
- Les feuilles de brouillon jointes aux copies ne seront pas notées par les correcteurs.

IMPORTANT

Aucun signe distinctif ne doit apparaître sur votre copie ou feuille de papier quadrillé : ni votre prénom ou votre nom, ni votre n° de convocation, ni votre signature.... Vous ne devez pas mentionner dans vos réponses des noms imaginaires ou existants (par exemple, nom d'une commune, nom d'un agent....) **mais seulement utiliser les éléments qui vous sont fournis.**

Seul l'usage d'un stylo noir ou bleu est autorisé (bille, plume ou feutre). L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire ou souligner, sera considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surligneur.

Le non respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.

SUJET

Vous devez présenter vos résultats exclusivement sous forme d'un seul tableau numérique.
Ce tableau doit être réalisé au stylo soit noir, soit bleu.

Présentation : 6,5 points
Calcul : 13,5 points

Dans la ville de X, marquée par des disparités sociodémographiques, les résultats du 1^{er} tour d'une élection dans laquelle sont en présence 8 listes, ont permis d'analyser le taux d'abstention et le pourcentage des bulletins blancs ou nuls, en fonction des bureaux de vote :

- Le nombre total d'inscrits est de 9 640.
- Le taux d'abstention global est de 35 %.
- Le nombre total de suffrages exprimés est de 6 042.
- Le dépouillement des voix s'est déroulé dans 5 bureaux.

On précise : Nombre d'inscrits – nombre d'abstentions = nombre de votants
Nombre de votants – nombre de bulletins blancs ou nuls = nombre de suffrages exprimés

Bureau 1

Dans ce bureau, il y a eu 1 734 inscrits et 715 abstentions donc 1 019 votants.
Il y a eu 48 bulletins blancs ou nuls donc 971 suffrages exprimés.

Bureau 2

Les nombres respectifs des inscrits, des votants et des suffrages exprimés sont respectivement proportionnels à 25, 18, 17 avec un nombre d'inscrits égal à 2 475.

Bureau 3

Le nombre d'inscrits est les 7/6 du nombre d'inscrits du bureau 1.

Bureau 4

Le nombre de votants, soit 1 350, est supérieur de 8 % au nombre de votants du bureau 5.

Bureau 5

Le nombre de bulletins blancs ou nuls est les 2/3 de celui du bureau 4.
Pour les 2 bureaux (4 et 5) réunis, il y a eu 45 bulletins blancs ou nuls.
Le nombre d'inscrits est inférieur de 120 au nombre d'inscrits du bureau 4.

Établir un tableau numérique faisant apparaître pour chacun des cinq bureaux et pour l'ensemble de la ville :

- le nombre d'inscrits, le nombre d'abstentions, le nombre de votants, le nombre de bulletins blancs ou nuls, le nombre de suffrages exprimés.
- le taux d'abstention c'est-à-dire le pourcentage des abstentions par rapport aux inscrits.
- le pourcentage des bulletins blancs ou nuls par rapport aux votants.

Remarque : les pourcentages seront arrondis au centième le plus proche.